

ACCÈS FOND DE FOUILLE

Pour profondeur de fouille maxi : **1,80 m**

► **ALUMINIUM** Réglementation Française/Décret 2004-924



↑
Télescopique sur 4 hauteurs



CODE	DÉSIGNATION	NB DE MARCHES	DIM. PLIÉES (M)	POIDS (KG)
N111.202	Accès pour fond de fouille profondeur 0,80 à 1,80 m	7	Haut. 2,26 Larg. 0,61 Ep. 0,42	20

ACCÈS SÉCURISÉ DANS LES FOUILLES.

PIÈTEMENTS TÉLESCOPIQUES RÉGLABLES SUR 4 HAUTEURS



Réglage millimétrique intégré au système anti-basculement du plancher. Pour des profondeurs de 0,80 m à 1,80 m.



Solide dispositif d'appui

Plancher antidérapant 425 x 380 mm, réglage millimétrique de 235 mm.
2 semelles articulées avec trous pour piquage au terrain, réglables sur 100 mm.



Sortie de face.



Pliable pour faciliter la manutention et le rangement.

- Structure aluminium, assemblée par soudure.
- Marches antidérapantes de 80 mm.
- Double main courante.
- Deux points de grutage repérables à leur couleur jaune.